

2008/691 - MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE DU 3E ARRONDISSEMENT A L'ASSOCIATION "CHALEURS DU MONDE" POUR UNE CONFERENCE LE 22 OCTOBRE 2008 SUR LE THEME « LA CULTURE, UN CIMENT ENTRE LES HOMMES, UN CIMENT ENTRE LES PEUPLES » - MONTANT DE LA GRATUITE : 95 EUROS TTC (SERVICE DES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 septembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par contrat signé le 13 août 2008, l'Association Chaleurs du Monde s'est engagée auprès de la Mairie du 3^e arrondissement pour une location de la Salle des Fêtes et Mariages de la Mairie du 3^e arrondissement concernant une conférence organisée en partenariat avec la section 3^e et 6^e de la Ligue des Droits de l'Homme.

Cette conférence, organisée avec le soutien de M. Daniel Hulas, président de la Maison de l'Europe, aura pour thème « La Culture, un ciment entre les hommes, un ciment entre les peuples » et se déroulera le 22 octobre 2008.

L'action de ces deux associations s'inscrit dans la politique de la Ville de Lyon en faveur de l'ouverture culturelle et sociale et représente de fait une action d'intérêt général.

Compte tenu de ces objectifs et du caractère exceptionnel de la demande, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver la présente demande d'exonération d'un montant de 95 €. »

Vu l'avis émis par le Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de sa Commission Déplacements – Voirie – Sécurité – Ecologie Urbaine ;

DELIBERE

L'Association « Chaleurs du Monde » est exonérée du paiement des frais liés à la location de la Salle des Fêtes et Mariages de la Mairie du 3^e, pour une conférence le 22 octobre 2008 sur le thème « la culture, un ciment entre les hommes, un ciment entre les peuples », soit pour un montant de 95 € TTC.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J.L. TOURAINE